Si ce message ne s'affiche pas correctement, suivez ce lien

Vendredi 17 juin 2022

L'UE adopte de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie et de la Biélorussie

L'Union européenne a adopté la semaine dernière de **nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie et de la Biélorussie**. Ces mesures sont **applicables directement et sans délai** à l'ensemble des personnes physiques et morales opérant sur le territoire de l'Union européenne, en particulier par l'ensemble des **professionnels assujettis à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**.

> Interdiction d'importation de pétrole brut et de produits pétroliers originaires de Russie ou qui sont exportés depuis la Russie par voie maritime :

- Périodes de transition de 6 mois pour le pétrole brut et de 8 mois pour les produits raffinés.
- Interdiction de la fourniture de services d'assurance et de financement lié au transport par voie maritime du pétrole brut ou des produits pétroliers russes ou exportés de Russie à l'issue d'une période de transition de 6 mois.

> Déconnexion de SWIFT à compter du 14 juin 2022 de Sberbank, Credit Bank of Moscow, Rosselkhozbank.

> Interdiction de fournir des services d'audit, de compatibilité, de conseil en fiscalité, gestion ou de relations publiques à l'Etat russe, à des personnes ou entités établies en Russie :

- Période de transition jusqu'au 5 juillet pour les contrats conclus avant les sanctions.

▶ En savoir plus

La DG Trésor lance un appel à la vigilance

La direction générale du Trésor lance **un appel à la vigilance destiné aux autorités de contrôle LCB-FT**. Il cible la détention et le contrôle d'une personne morale par une personne physique ou morale sanctionnée en application du règlement (UE) n°269/2014 du 17 mars 2014 concernant **des mesures restrictives** eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Il incombe aux professionnels de justice, en cas de détection d'une opération impliquant une personne ou une entité sanctionnée, de **se conformer aux instructions** indiquées dans le document accessible ci-dessous.

▶ Consulter l'appel à la vigilance de la DG Trésor

RESTONS CONNECTÉS

Site web du CNB | Consultations juridiques en ligne

+33 (0)1 53 30 85 60 | Nous contacter

Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Si vous souhaitez vous désabonner des flashs info, suivez ce lien